

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 NOVEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Débat d'orientation
budgétaire – Exercice
2015 – Ville**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 novembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 novembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 novembre 2014

Pour le Maire,
Par déléation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

L'an deux mille quatorze, le 13 novembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur
PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT,
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur
ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

Secrétaire de séance :

Monsieur COMBALAT

N° DE DOSSIER : 14 H 10a

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2015 – VILLE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la préparation du budget des collectivités territoriales, l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget proposé par le Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

DÉLIBÉRATION

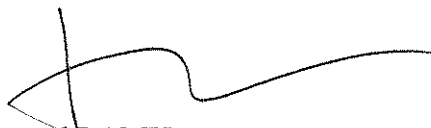
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 NOVEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Débat d'orientation
budgétaire – Exercice
2015 – Assainissement**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 novembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 novembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 novembre 2014

Pour le Maire,
Par déléguation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUETTE

L'an deux mille quatorze, le 13 novembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur
PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT,
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur
ROUXEL

Avait donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

Secrétaire de séance :

Monsieur COMBALAT

N° DE DOSSIER : 14 H 10b

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2015
ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la préparation du budget des collectivités territoriales, l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget proposé par le Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

DÉLIBÉRATION

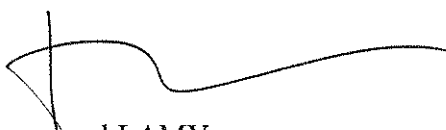
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 NOVEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Débat d'orientation
budgétaire – Exercice
2015 – SSIAD**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 novembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 novembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 novembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

L'an deux mille quatorze, le 13 novembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur
PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT,
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur
ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

Secrétaire de séance :

Monsieur COMBALAT

N° DE DOSSIER : 14 H 10c

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2015 – SSIAD

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la préparation du budget des collectivités territoriales, l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget proposé par le Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 NOVEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Débat d'orientation
budgétaire – Exercice
2015 – Budget annexe
aménagement**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 novembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 novembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 novembre 2014

Pour le Maire,
Par déléguation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUETTE

L'an deux mille quatorze, le 13 novembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Étaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur
PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT,
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur
ROUXEL

Avaients donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

Secrétaire de séance :

Monsieur COMBALAT

N° DE DOSSIER : 14 H 10d

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2015 - BUDGET
ANNEXE AMÉNAGEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la préparation du budget des collectivités territoriales, l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget proposé par le Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 NOVEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

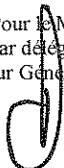
**Débat d'orientation
budgétaire – Exercice
2015 – Budget annexe eau
potable**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 novembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 novembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 novembre 2014

Pour le Maire,
Par déléguation,
Le Directeur Général des Services



Denis TRINQUETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille quatorze, le 13 novembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur
PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT,
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur
ROUXEL

Avaiient donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

Secrétaire de séance :

Monsieur COMBALAT

N° DE DOSSIER : 14 H 10e

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2015 – BUDGET
ANNEXE EAU POTABLE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la préparation du budget des collectivités territoriales, l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget proposé par le Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

DÉLIBÉRATION


LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

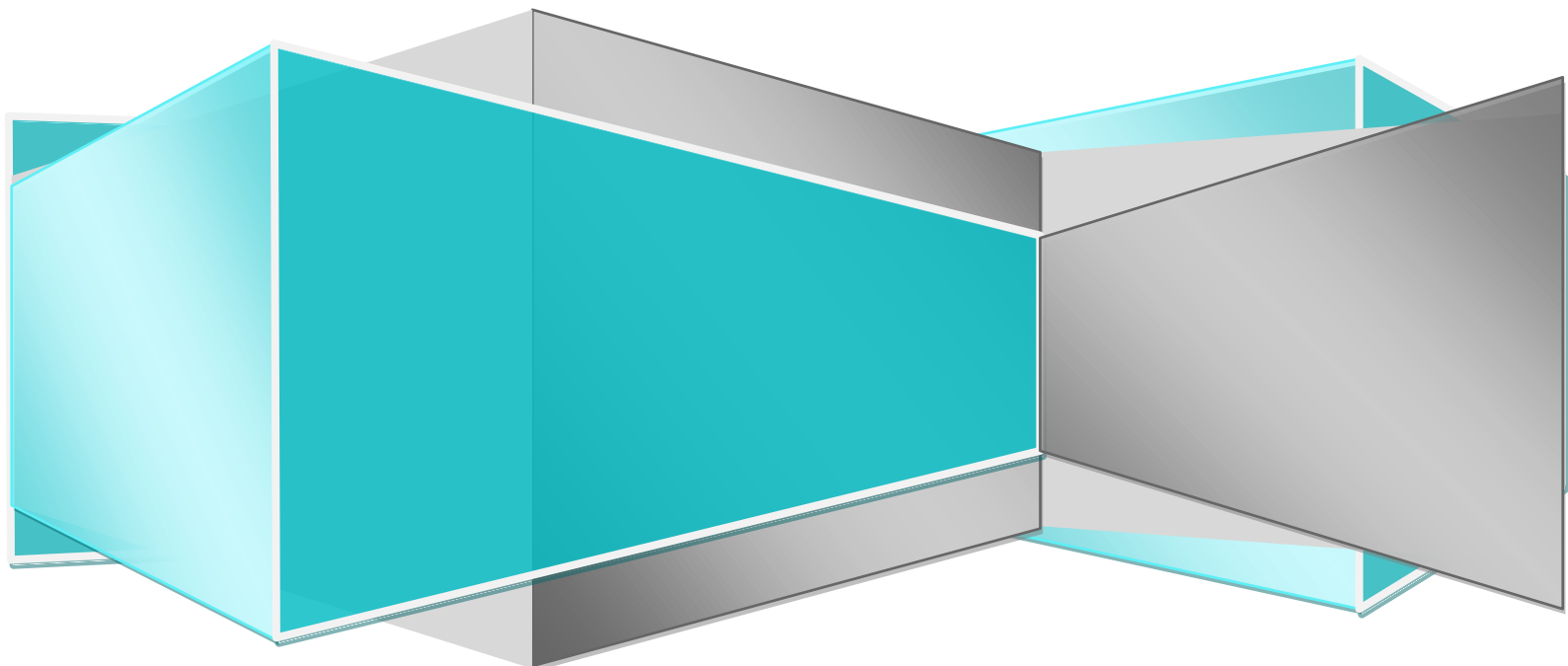
POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015



Conseil Municipal
Jeudi 13 novembre 2014

TABLE DES MATIERES

UNE CONJONCTURE ECONOMIQUE TOUJOURS ATONE ET INQUIETANTE.....	7
Panne de croissance pour 2014	7
Un endettement de la France qui s'aggrave.....	7
Un taux de chômage qui continue à augmenter	8
Vers un écart important de l'indice des prix et de celui de la dépense communale.....	9
DES PERSPECTIVES DE RECETTES DE LA VILLE SOUS CONTRAINTE	11
Des dotations de l'Etat en forte régression	11
Une progression des recettes fiscales limitée à celle des bases.....	12
Des produits des services indexés	14
Un contexte favorable à l'emprunt, un coût d'accès au crédit qui décroît fortement et des liquidités importantes.....	14
Un endettement de la commune qui reste bas et maîtrisé.....	14
Des produits de cessions pour optimiser les recettes	15
DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SOUS CONTRÔLE POUR ABSORBER LES CONTRAINTES IMPOSEES PAR L'ETAT.....	17
Une maîtrise des dépenses de fonctionnement des services.....	17
Les péréquations : poursuite de la montée en puissance	17
Une masse salariale encore impactée des mesures réglementaires imposées par l'Etat.....	17
LES INVESTISSEMENTS ORIENTES VERS LA FINALISATION DES PROJETS	18
La programmation pluriannuelle d'investissement : principales opérations 2015 à 2017	22
LE DEVELOPPEMENT DURABLE	23
BUDGETS ANNEXES.....	25
BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE L'ECO-QUARTIER DE LA LISIERE PEREIRE	27
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	29
BUDGET ANNEXE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	30
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	31



L'économie française en cette fin 2014 est marquée par :

- une stagnation du PIB (+ 0,3 %),
- un taux exceptionnellement élevé de chômage (10,1 % à fin septembre 2014),
- un niveau d'endettement public dépassant le seuil des 2 Mrds d'euros soit 95,1%,
- un déficit public supérieur à 3,9 % du PIB à fin octobre (contre 3 % fixé par Maastricht).

Dans un tel contexte, la maîtrise des dépenses de la Ville, engagée depuis plusieurs années, doit se poursuivre pour faire face à la baisse durable et massive des concours de l'Etat, l'effort de participation des collectivités locales au redressement des finances publiques pesant lourdement sur la DGF depuis 2014.

Le budget 2015 est également marqué par le poids des mesures décidées par l'Etat qui imposent de nouvelles dépenses à la Ville. Elles concernent notamment le coût de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la hausse des charges salariales et la montée en puissance des péréquations.

Au global, la charge supplémentaire nette imposée à Saint-Germain-en-Laye en raison de ces dispositifs devrait se situer aux alentours de 800 k€ pour l'année 2015 et sera couplée à la baisse de la dotation globale de plus d'un million d'euros.

Cet effet de ciseaux, essentiellement causé par les mesures de l'Etat, met très fortement sous tension la section de fonctionnement et l'autofinancement de la Ville.

D'un point de vue des investissements, l'année 2015 verra la finalisation du grand projet d'aménagement de la Place des Rondes, dont la livraison est attendue fin du premier semestre 2015, et de la poursuite de la réalisation de l'éco-quartier de la Lisière Pereire.

Pour les années suivantes, la Ville retrouvera un cycle d'investissements plus modéré.

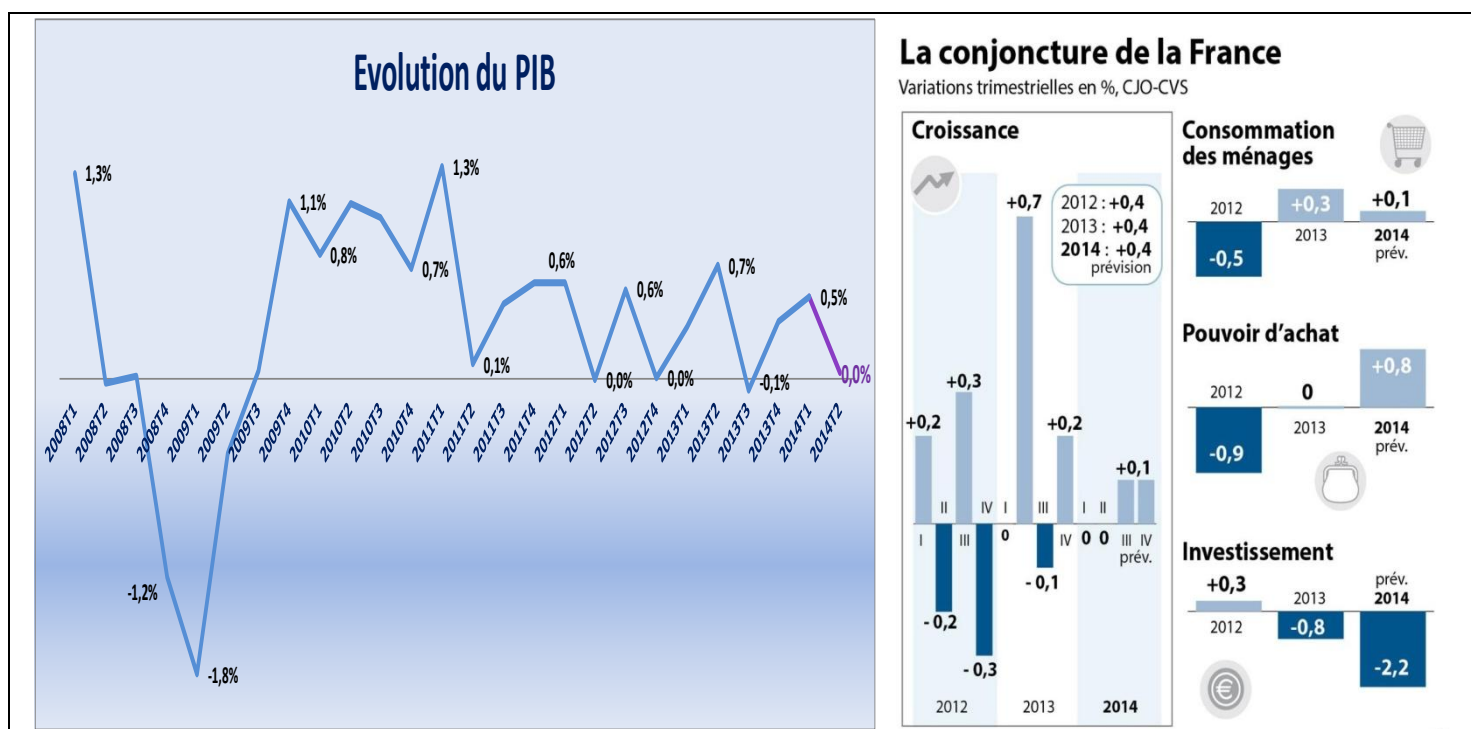
DES RESSOURCES FINANCIERES DE PLUS EN PLUS CONTRAINTEES

UNE CONJONCTURE ECONOMIQUE TOUJOURS ATONE ET INQUIETANTE

PANNE DE CROISSANCE POUR 2014

Au premier semestre 2014, l'économie française a enregistré une croissance nulle, en stagnation pour le deuxième trimestre consécutif.

Les perspectives pour la fin de l'année conduisent à une prévision d'évolution du PIB pour l'année 2014 aux alentours de +0,4 % (+0,2 % en 2013).



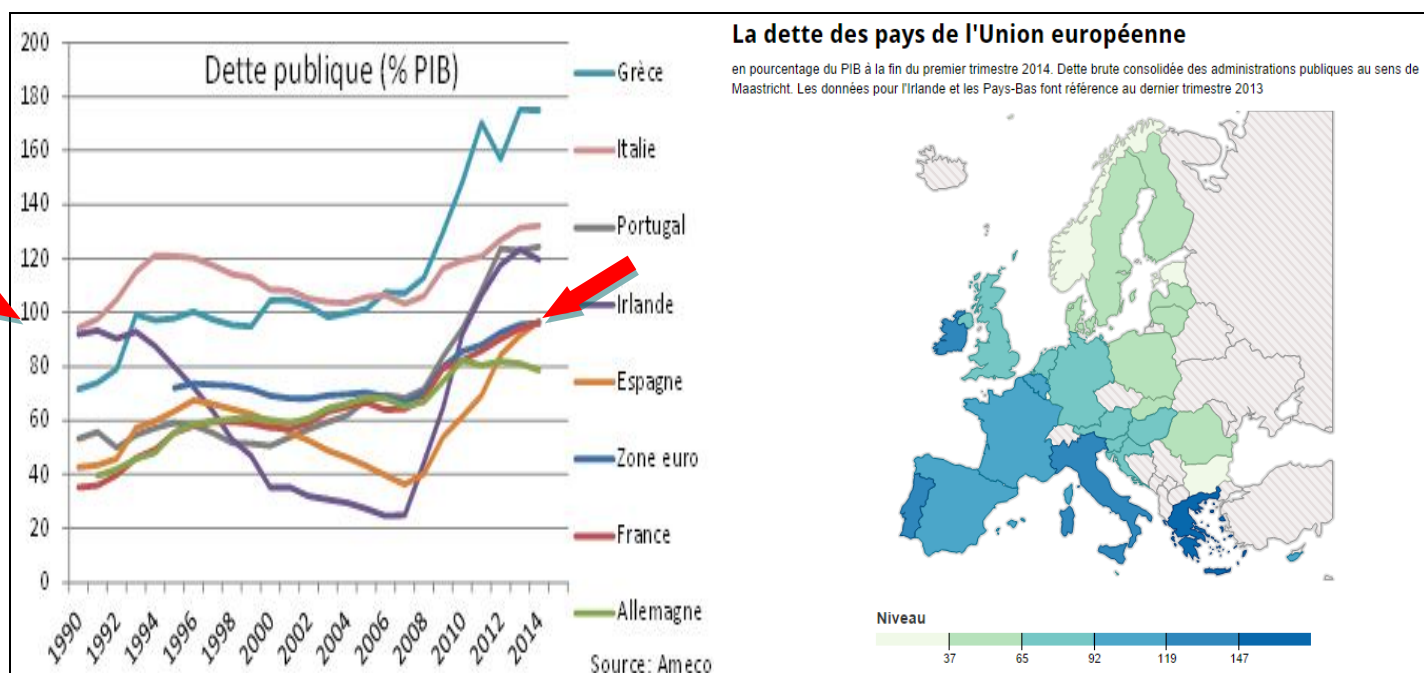
Sources INSEE

UN ENDETTEMENT DE LA FRANCE QUI S'AGGRAVE

Cela fait de nombreuses années que la situation de l'endettement inquiète. Son niveau place notre pays dans une « zone dangereuse » avec une prévision pour 2015 approchant 98 % du PIB soit quasi l'équivalent de la richesse créée en un an.

A la fin du 1er semestre 2014, le niveau d'endettement public dépasse le seuil des 2 000 Mrd d'euros (2 023,7 milliards d'euro) soit 95,1% du PIB.

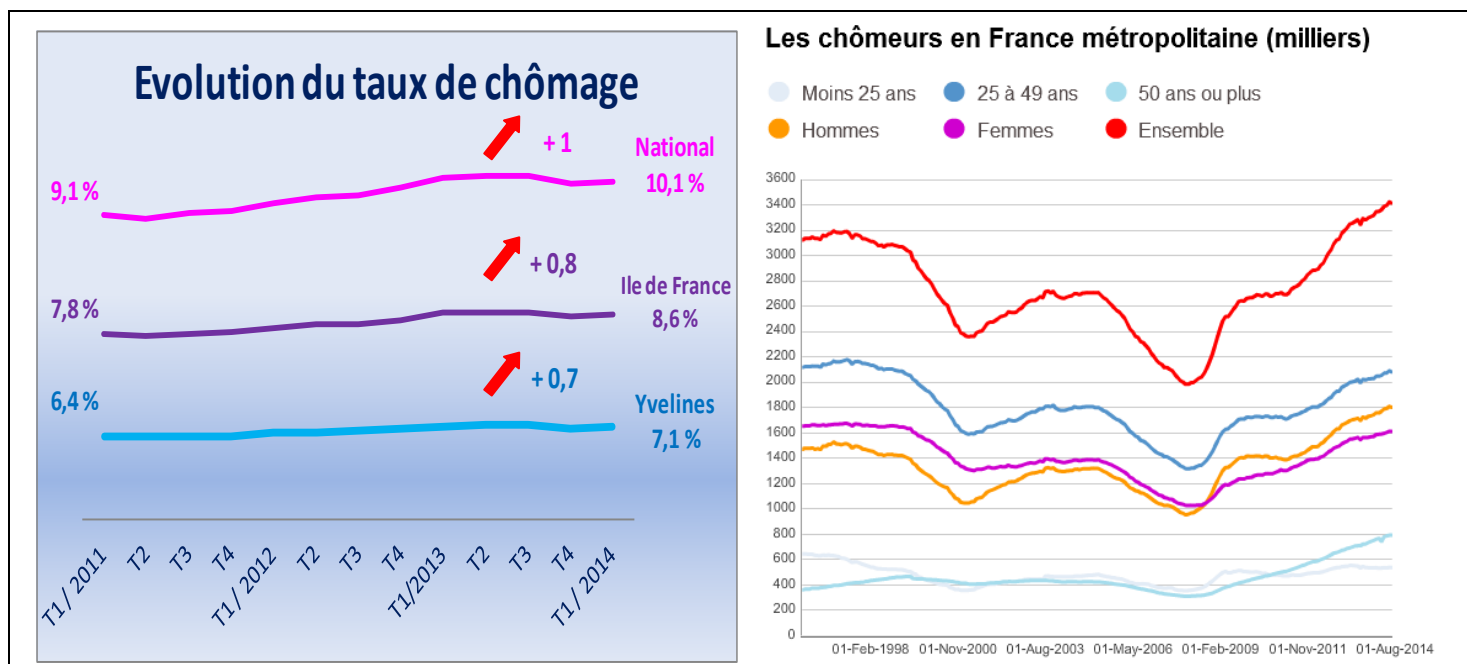
A titre de comparaison, le taux d'endettement rapporté au PIB était de 12 % en 1974, de 20 % en 1981, de 50 % en 1994 et de 60 % en 2002.



UN TAUX DE CHOMAGE QUI CONTINUE A AUGMENTER

Le taux de chômage connaît une nette progression depuis mi-2012 pour atteindre 10,1 % en France à la fin septembre 2014.

Le taux de chômage en Yvelines atteint 7,1 % à la fin du 1er trimestre 2014, soit une augmentation de + 0,1 point par rapport à fin 2013. Il demeure très inférieur au taux métropolitain (10,1 % à la même date).



Sources INSEE et Pôle emploi

VERS UN ECART IMPORTANT DE L'INDICE DES PRIX ET DE CELUI DE LA DEPENSE COMMUNALE

La prévision de hausse des prix à la consommation hors tabac s'établirait à +0,5 % en 2014 (0,3 % à fin août 2014).

Aujourd'hui plus que jamais, il est important de se concentrer sur l'indice dit du « panier du Maire » hors frais financiers ⁽¹⁾, qui de par ses composantes s'éloigne fortement de l'indice des prix à la consommation (+2,2 % fin juin 2013). Composantes, qui pour les plus importantes relèvent de dépenses supplémentaires et de hausses législatives ou réglementaires imposées par l'Etat.

Pour mémoire, voici le poids de chaque critère retenu dans l'indice de la dépense communale dit « panier du Maire » frais financiers inclus qui mesure l'inflation constatée pour la commune.

Dépenses communales	Poids dans les dépenses totales retenues pour l'indice*	Indices retenus
Frais de personnel	40 %	Combinaison du GVT positif, de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et de la hausse du taux de cotisation employeur CNRACL le cas échéant
Dépenses d'investissement	26 %	Combinaison des index BT 01 et TP 01 et des indices de prix « Machines et équipements », « Véhicules automobiles », « Meubles », « Meubles de bureau et de magasin », « Matériels de traitement de l'information y.c. micro-ordinateurs »
Subventions et participations	12 %	Moyenne pondérée des indices des autres postes de fonctionnement
Achats de matières et fournitures	8 %	Combinaison des indices « Eau naturelle, traitement et distribution d'eau », « Électricité, gaz, vapeur, air conditionnée », « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Énergie », « Produits pour l'entretien et réparation courante du logement »
Entretien et réparation	4 %	Combinaison des indices « Services d'ingénierie, études techniques », « Entretien et réparation de véhicules personnels », « Transports, communications et hôtellerie », « Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation », « Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissements »
Frais financiers	3 %	Combinaison de l'Euribor 6 mois pour la composante court terme et du niveau des bons du Trésor français à 10 ans (lissés par une moyenne mobile) pour la composante long terme

(1) Hors frais financiers afin de neutraliser les effets induits par les variations importantes du marché financier (qui fausse la hausse de cet indicateur)

Les transferts de charges et les mesures normatives édictés par l'Etat d'une part, la baisse massive des dotations de l'Etat d'autre part, ont conduit plus de 10 000 communes à ce jour à adopter la motion de l'Association des Maires de France alertant les Pouvoirs Publics sur les risques qui pèsent désormais « sur la qualité des services rendus à la population, sur l'investissement local...avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi ».

DES PERSPECTIVES DE RECETTES DE LA VILLE SOUS CONTRAINTE

DES DOTATIONS DE L'ÉTAT EN FORTE REGRESSION

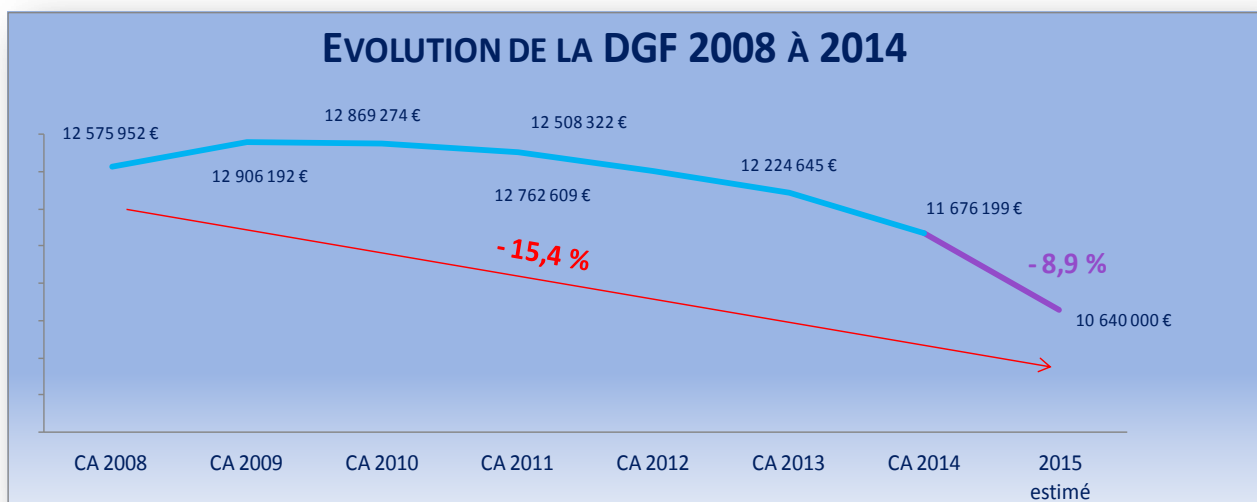
Le Gouvernement confirme sa volonté de faire participer les collectivités à la réduction des dépenses publiques par une nouvelle contribution de 11 milliards d'euros de 2015 à 2017, venant s'ajouter à celle initiée dans la loi de finances de 2014 (6 Mrd € répartis sur 4 ans).

L'ensemble de ces prélèvements représente, de façon cumulée, une ponction de 17 Mrds d'euros sur les collectivités.

La répartition de ce prélèvement au sein du bloc communal est faite au prorata des recettes réelles de fonctionnement soit 70 % pour les communes et 30 % pour les EPCI.

Il en résulte pour Saint-Germain-en-Laye une aggravation importante de la baisse des dotations de l'État tout en subissant la montée en puissance des péréquations telles que les avait prévues le Législateur.

Ainsi, l'effort des collectivités porte, au sein de l'enveloppe normée, intégralement sur la dotation globale de fonctionnement.



Compte-tenu de ces éléments, on retiendra la baisse moyenne annoncée soit -8,9 % conjuguée au niveau de prélèvement de 2014, ce qui nous amène à proposer pour le BP 2015, une inscription de la DGF à 10,640 M€ soit -1,036 M€.



En 2015 le Gouvernement entame une refonte de l'architecture de la DGF qui devrait permettre de clarifier, d'offrir une lisibilité et une prévisibilité, et d'assurer l'équité dans le financement des nouveaux emplois de la DGF.

UNE PROGRESSION DES RECETTES FISCALES LIMITEE A CELLE DES BASES

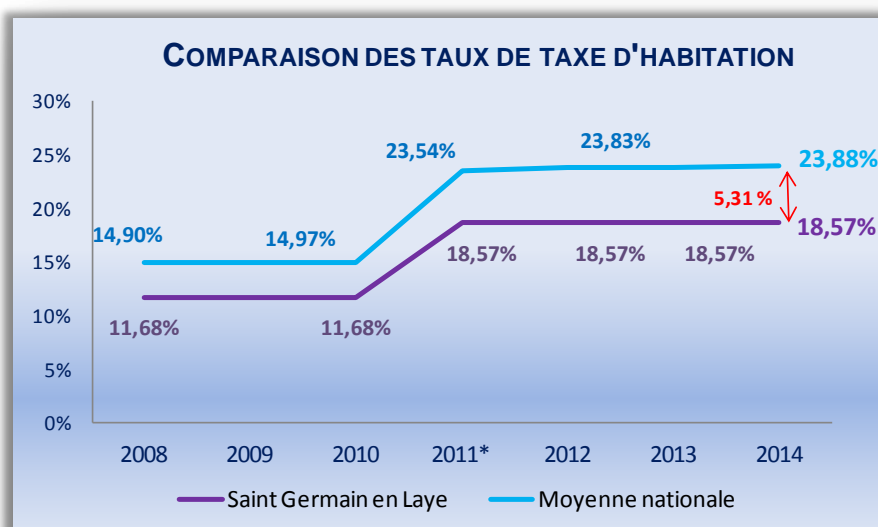
PAS DE HAUSSE DES TAUX DE FISCALITE EN 2015

Aucune hausse du taux de fiscalité n'est envisagée en 2015, conformément à la politique constante de la municipalité.

L'hypothèse de croissance des bases fiscales est de 1,3 %, correspondant à la revalorisation des bases estimée à 0,5 % et à une croissance naturelle de 0,8 %.

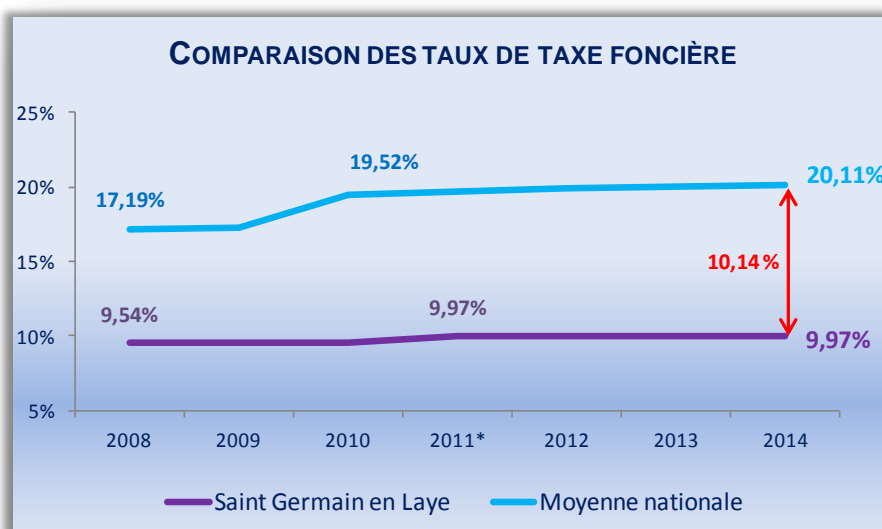
Concernant la fiscalité communale, la fiscalité professionnelle sera perçue à partir de 2015 par l'intercommunalité Saint Germain Seine et forêt et sera reversée à la Ville via une attribution de compensation.

En ce qui concerne la fiscalité des ménages inchangée, le taux de taxe d'habitation reste en dessous de la moyenne :



*2011 : Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, les Villes perçoivent la part de taxe d'habitation dont disposait auparavant le Conseil Général.

et le taux de la taxe foncière est deux fois moins important que la moyenne :



DES ABATTEMENTS TRES FAVORABLES AUX CONTRIBUABLES

Les abattements pour charge de famille (pour la taxe d'habitation) sont calculés à partir de la valeur locative moyenne :

2008	2009	2010	2011	2012	2013
5 789 €	5 793 €	5 833 €	5 983 €	6 150 €	6 278 €

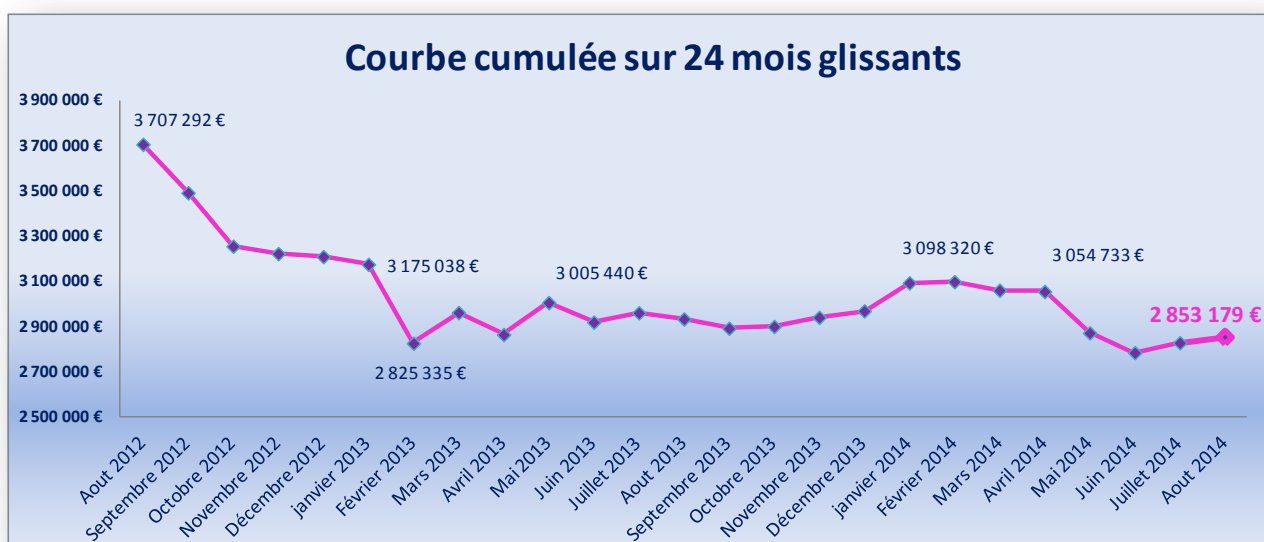
La Ville maintient sa politique d'abattement avec des taux maximum. Elle reste très favorable aux familles :

Abattement général à la base	Abattement pour 1 ou 2 personnes à charge	Abattement pour 3 et + personnes à charge	Valeur Locative Moyenne 2013
15%	20%	25%	6 278 €

DES DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX (DMTO) VOLATILES

Après une baisse importante du volume des transactions immobilières depuis la crise de 2008, le nombre de transactions était remonté fin 2011 pour redescendre à nouveau depuis 2012, baisse qui se répercute sur les DMTO de la Ville

Concernant Saint-Germain-en-Laye, les produits ont baissé de 23,3 % sur 2 ans et devraient diminuer à nouveau en 2014 (prévision - 7,5 %). Malgré une capacité d'achat immobilière des acheteurs potentiels en progression annuelle de + 9,23% dans notre Ville (source Baromètre CAPACIM) le marché immobilier reste atone.



Compte tenu de ces différents facteurs et de la volatilité de ce secteur, il semble prudent de retenir une hypothèse mesurée en matière d'inscription budgétaire pour 2015, toutefois en légère hausse par rapport au BP 2014.

DES PRODUITS DES SERVICES INDEXES

La fiscalité perçue sur l'ensemble des contribuables Saint-germanois permet une mutualisation des charges de service public et l'expression de la solidarité au sein de la population. Pour autant, la Ville souhaite que la contribution des usagers des services publics soit fixée en référence au «prix coûtant» des prestations. La grille des tarifs municipaux 2015 sera ajustée en ce sens.

UN CONTEXTE FAVORABLE A L'EMPRUNT, UN COUT D'ACCES AU CREDIT QUI DECROIT FORTEMENT ET DES LIQUIDITES IMPORTANTES

Les marges bancaires oscillent désormais entre 150 et 180 points et les taux interbancaires « zone euro » ont atteint un niveau historiquement bas voire négatif comme l'Eonia (- 0,033 % le 7 octobre 2014).

Par ailleurs, après avoir connu une période de manque de liquidité, l'année 2014 a été marquée par un excès de liquidité positionnant l'offre, avec de nouveaux partenaires, à un niveau plus important que la demande.

Enfin la concurrence entre les banques privées, la Caisse des dépôts, la BEI et les émissions obligataires s'est accentuée en 2014 tant sur les prix que sur les conditions financières (frais de dossier, coût de la sortie anticipée etc....)

UN ENDETTEMENT DE LA COMMUNE QUI RESTE BAS ET MAITRISE

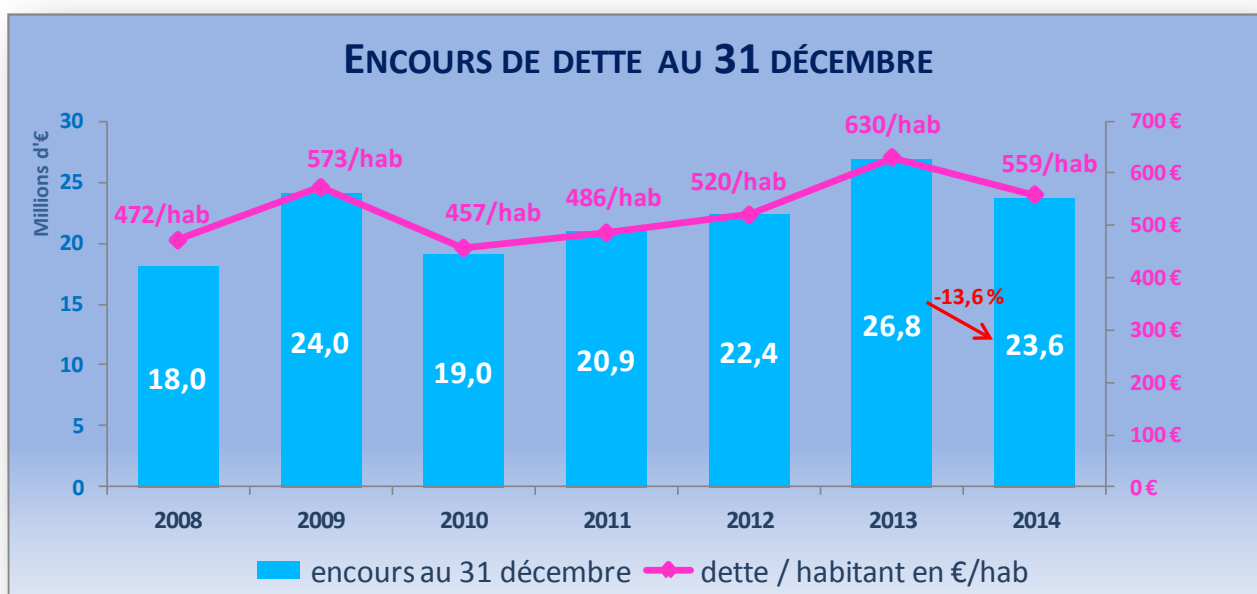
Fin 2014, l'encours de la dette sera de 23,6 M€.

	2010	2011	2012	2013	2014 Prév
Annuité en capital*	2 339 105 €	2 171 786 €	2 319 200 €	3 184 138 €	3 401 944 €
Remboursement anticipé				1 900 000 €	-
Annuité en intérêt	432 578 €	532 871 €	492 086 €	781 581 €	753 959 €
Annuité totale + remb..	2 771 683 €	2 704 657 €	2 811 286 €	5 865 719 €	4 155 903 €
Capital restant dû au 31 déc.	22,09 M€	22,14 M€	23,22 M€	26,79 M€	23,61 M€

* hors CLTR

La structure de la dette de la commune est saine :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER
- 67 % en taux fixe et 33 % en taux variable simple (sur index Euribor 3M pour 85 % et 12M pour le reste).



La moyenne d'endettement de la strate pour l'année 2013 est de 1 127 €/hab.¹ (population DGF) contre 651 €/hab. pour la Ville soit 58 % de moins que la moyenne nationale.

Il n'est pas envisagé en 2015 une croissance majeure de l'endettement.

DES PRODUITS DE CESSIONS POUR OPTIMISER LES RECETTES

Dans une logique d'optimisation du patrimoine, la Ville poursuit ses cessions d'actifs immobiliers devenus inutiles ou permettant de développer de nouveaux projets (voir page 21). Ces cessions contribuent à maîtriser les frais de fonctionnement par la diminution du nombre de bâtiments de la Ville ; elles génèrent des recettes exceptionnelles et des économies durables.

¹ Source : finance.gouv.fr

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SOUS CONTRÔLE POUR ABSORBER LES CONTRAINTES IMPOSEES PAR L'ETAT

UNE MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

L'objectif de l'élaboration du budget est de limiter la hausse des charges de fonctionnement des services en 2014, afin de conserver un niveau d'épargne suffisant malgré la baisse importante des concours de l'Etat et le transfert massif de charges aux communes (nouveaux rythmes scolaires...).

Par exemple, la seule incidence des nouveaux rythmes scolaires représente une croissance nette de dépenses de 560 k€ dont 443 k€ de dépenses de personnel.



Le PLF2015 prévoit une baisse drastique du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2015/2016. Ce fonds serait dorénavant limité aux seules communes bénéficiaires de la DUC (dotation urbaine cible) et la DRC (dotation rurale cible). Sans amendement cela conduira de nombreuses villes à devoir trouver de nouvelles sources de financement, dont Saint-Germain-en-Laye.

LES PEREQUATIONS : POURSUITE DE LA MONTEE EN PUISSANCE

La commune contribue actuellement à deux fonds de péréquations et compensations : le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et le **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal).

Le FNGIR est désormais figé à sa valeur 2014 soit 6,6 M€ pour SGEL.

En ce qui concerne le FPIC la progression nationale sera de + 210 M€ en 2015 ce qui porte ce fonds à 780 M€.

L'hypothèse retenue de montant de FPIC pour le BP 2015 de la Ville est de 1,3 M€. Toutefois une prise en charge partielle par l'EPCI d'environ la moitié étant envisagée, l'ajustement prévisible se fera en décision modificative. Cette même décision modificative comporterait aussi le transfert de la mission transport à l'intercommunalité actuellement à l'étude.

Pour mémoire l'entrée en intercommunalité au 1^{er} janvier 2014 a permis un gain significatif car la cotisation au prélèvement du FPIC s'élèvera à 1,3 M€ au lieu de 1,8 M€ pour une commune isolée en raison du fait du changement concernant le calcul et la répartition du FPIC entre les communes membres et l'EPCI.

UNE MASSE SALARIALE ENCORE IMPACTEE DES MESURES REGLEMENTAIRES IMPOSEES PAR L'ETAT

En comparaison avec les villes de même strate (20 à 50 000 habitants), Saint-Germain-en-Laye confirme sa grande maîtrise des coûts salariaux.

Pour autant, l'année 2014 a fortement été impactée par une série de nouvelles mesures imposées grevant de + 1,6 % la masse salariale.

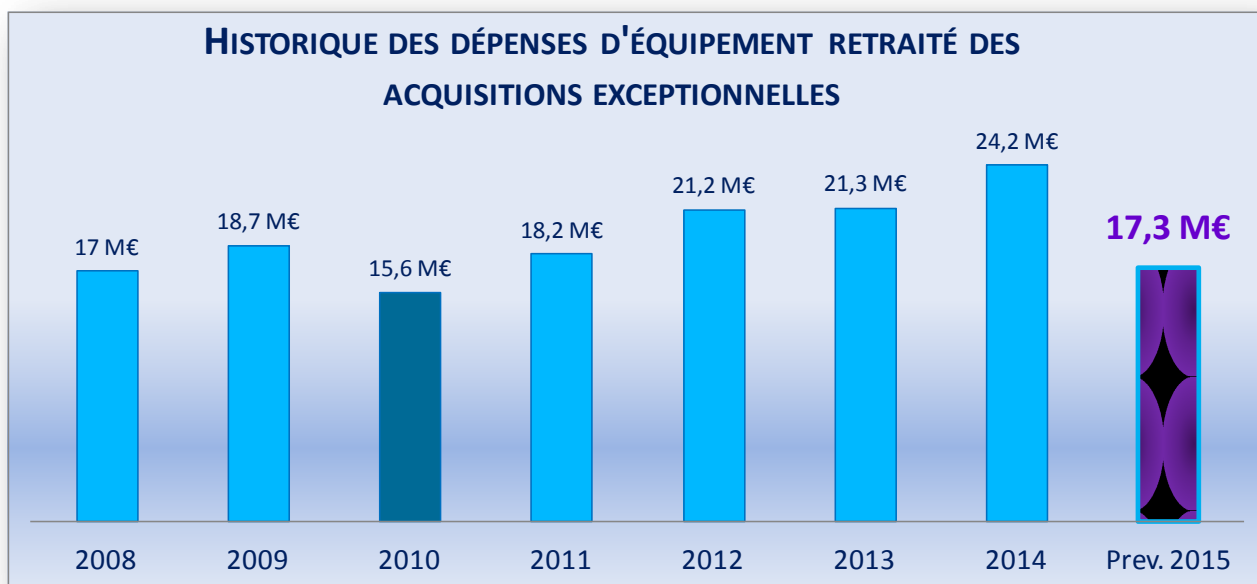
En 2015, la revalorisation des catégories B et C représentera plus de 200 k€, alors que l'Etat annonce figer le point d'indice !

Les hypothèses d'une nouvelle hausse du SMIC, de revalorisation des grilles indiciaires induites et d'augmentation de cotisations patronales ne sont pas retenues actuellement et devront être intégrées le cas échéant au budget 2015 en cours d'exercice.

LES INVESTISSEMENTS ORIENTES VERS LA FINALISATION DES PROJETS

Après 3 années exceptionnellement élevées du fait de la réalisation de grands projets structurants, on retrouvera à partir de 2015 un niveau plus modéré d'investissement.

Entre 2008 et 2014, la Ville a consacré plus de 153 M€ pour ses dépenses d'équipements.



Les années, 2009 intégrant 5 M€ pour l'achat du foncier de l'éco-quartier Pereire et 2012 intégrant 6,3 M€ pour l'achat de l'immeuble rue Léon Désoyer, ont été retraitées pour neutraliser ces effets exceptionnels

Le niveau d'investissement en matière d'équipement reste très élevé par rapport à la moyenne en euros par habitant des villes de taille comparable. En effet, les dépenses d'équipement de l'année 2013 s'élevaient à **561 €/hab.** contre **474 €/hab.** pour la moyenne des villes de la strate 20 000-50 000 habitants².

Les principaux projets de 2015 sont les suivants :

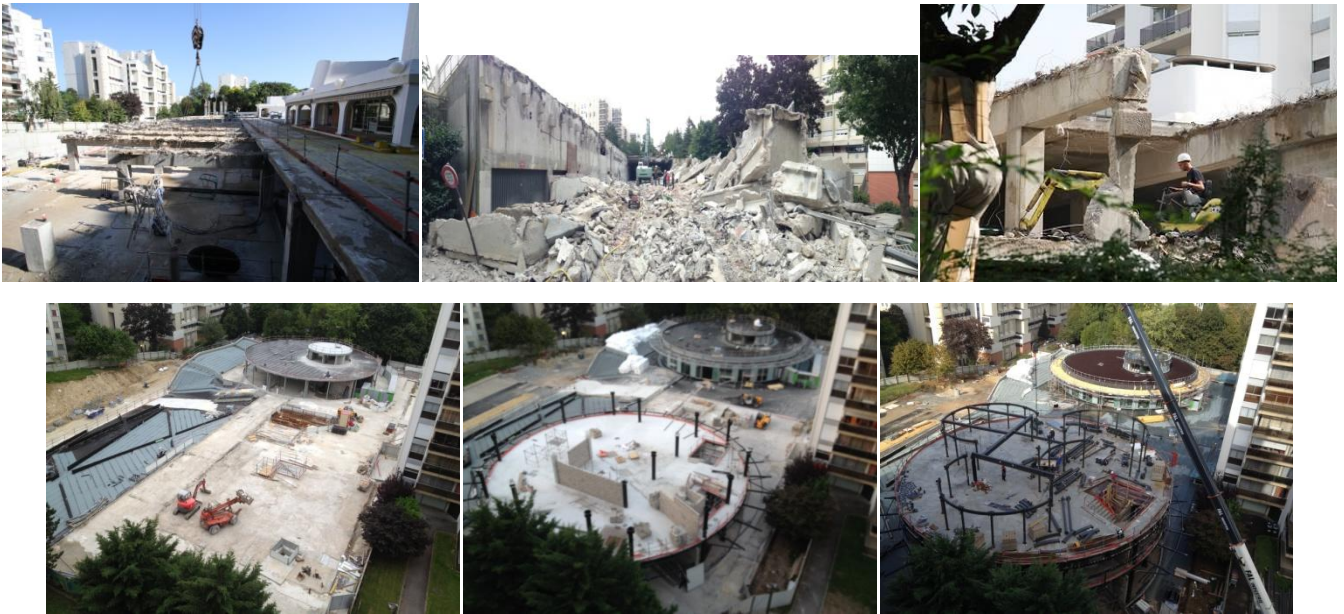
FIN DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA PLACE DES ROTONDES

La nouvelle place, dont la livraison est prévue fin mai 2015, comprendra un bâtiment accueillant des commerces et un autre comprenant des services publics municipaux (mairie-annexe, poste central de la police municipale...), ainsi que des locaux médicaux pour :

- ranimer et revaloriser le site en créant un cœur de quartier,
- relancer les activités et la convivialité,
- conforter la sécurité,

²Collectivites-locales.gouv.fr -

- faciliter les circulations douces,
- relier le quartier de l'Aurore à celui du Bel-Air.



Arrêt sur images 2013-2014

CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le bâtiment actuel sur la Lisière Pereire est devenu obsolète et doit être déplacé afin de libérer le terrain pour la phase 2 de la Lisière Pereire. Il sera implanté à l'ouest de la ville. Il est prévu une optimisation du nouveau bâtiment en termes de stockage et de manutention permettant d'améliorer les conditions de travail du personnel et de performances énergétiques. L'ensemble des études a été réalisé entre 2013 et 2014.

L'année 2015 sera consacrée au début des travaux de construction, notamment le gros œuvre, le clos et le couvert. La durée globale des travaux est de 16 mois.



PREPARATION DU DEPLACEMENT DE LA DECHETTERIE

La déchetterie intercommunale doit être déplacée afin d'améliorer les conditions d'accueil et de tri, ainsi que pour libérer le terrain actuel où se construit l'éco-quartier de la Lisière Pereire.

Le début de l'année 2015 sera consacré à la fin des études, à l'instruction de l'enquête ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et du permis de construire.

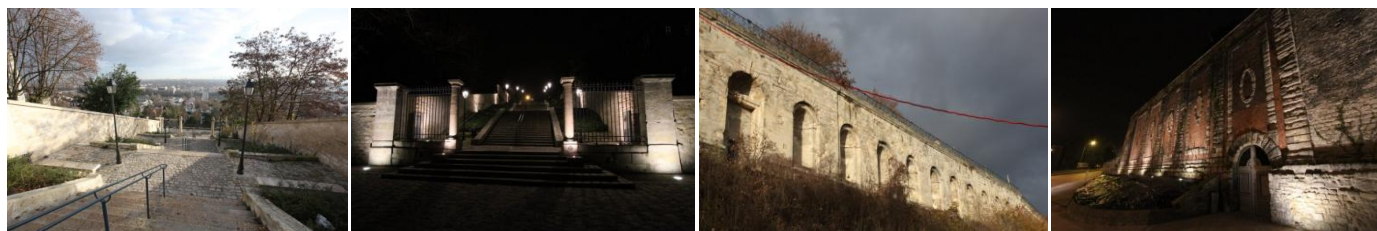
Dès la fin du premier semestre 2015 les travaux commenceront avec le terrassement, le gros œuvre et le mur de soutien RN13.



LANCEMENT DE LA PHASE IV DE LA RAMPE DES GROTTES

La Rampe des Grottes et le Mur des Lions constituent les seuls témoins subsistants du Château Neuf et des jardins en terrasses réalisés sous Henri IV. Ce site prestigieux a été classé Monument Historique en 1925. Les deux premières phases de l'opération de réhabilitation comprenaient l'escalier central et la première partie du Mur des Lions, la Rampe pavée et l'Escalier nord. La troisième phase, en cours de réalisation 2014, concerne la Galerie Dorique dont les parements sont profondément altérés. Les infiltrations d'eau entraînent une concentration importante de sel et d'humidité. La restauration des maçonneries, devenue urgente, mettra un terme à la détérioration de la Galerie.

La phase IV quant à elle ne concerne que les parties privées de la restauration du Mur des Lions sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville. Le financement étant assuré à 100 % par les propriétaires privés, les crédits seront inscrits en 2015 en dépenses et recettes pour le même montant.



Arrêt sur images

COUVERTURE DE COURT DE TENNIS DU BEL AIR

Le Tennis-club de Saint-Germain Bel Air, implanté à proximité de différents établissements scolaires, compte 539 adhérents dont 347 enfants inscrits à l'école de tennis. La Ville met à disposition de cette association cinq courts extérieurs.

Le projet consiste à couvrir 2 courts et à refaire les sols afin de permettre l'activité pendant la période hivernale et en cas d'intempéries.



LA FIN DES TRAVAUX DE VIDEOPROTECTION

Le projet de vidéoprotection consiste à implanter de nouvelles caméras et à passer l'ensemble du dispositif au mode numérique pour permettre une meilleure couverture de la Ville et améliorer la qualité des images pour en garantir une bonne exploitation.

Ce programme se réalisera sur trois années budgétaires. Le génie civil représente un tiers de cette enveloppe.

En 2014, les 20 caméras existantes et le Centre de Supervision Urbain (CSU) ont été convertis au numérique. Trois nouvelles caméras seront installées d'ici la fin de l'année.

En 2015, les objectifs sont les suivants :

- Transfert du centre de surveillance dans les nouveaux locaux de la Police Municipale,
- Installation de 6 nouvelles caméras.

LA FIN DE LA MISE EN PLACE DU PROCES VERBAL ELECTRONIQUE

La mise en place du procès-verbal électronique (PVE) est en cours. La Ville attribuera le marché en novembre 2014 et lancera ce projet aussitôt après.

Les terminaux devraient arriver au tout début 2015 et seront mis en service après quelques semaines de tests.

Le PVE devrait être complètement opérationnel début 2015.

LES PREVISIONS DE RECETTES

En complément des subventions attendues, il est prévu la cession immobilière de l'immeuble sis 74 rue Léon Désoyer et du terrain AT 907.

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT : PRINCIPALES OPERATIONS 2015 A 2017

	DEPENSES			RECETTES		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
PLACE DES ROTONDES	2 000 000 €					
GROUPES SCOLAIRES	700 000 €	2 000 000 €	5 000 000 €			
REHABILITATION STRUCTURES SPORTIVES	380 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €			
ENTRETIEN DU PATRIMOINE		2 000 000 €	3 600 000 €		120 000 €	270 000 €
CTM	4 000 000 €	3 200 000 €				
FRESQUES DE L'EGLISE	530 000 €	530 000 €	540 000 €	25 000 €	204 000 €	204 000 €
DECHETTERIE et QUAIS DE TRANSFERT	1 400 000 €	2 300 000 €				
TENNIS DU BEL AIR	700 000 €			72 000 €		
RAMPE DES GROTTES PHASE IV	875 280 €			437 640 €	437 640 €	
VIDEOPROTECTION	415 000 €	360 000 €		150 000 €		
PROCES VERBAL ELECTRONIQUE	70 000 €			12 000 €		
GYMNASE DES LAVANDIERES	50 000 €					
SITE DE L'HOPITAL	150 000 €	100 000 €	1 000 000 €			
VENTES IMMOBILIERES				2 350 000 €		
Hors FCTVA	11 270 280 €	11 490 000 €	12 140 000 €	3 046 640 €	761 640 €	474 000 €



LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre des objectifs posés par les sommets de Rio et de Johannesburg, confirmés par le « Grenelle de l'environnement », la Ville a fait le choix d'une croissance soutenable, d'un développement maîtrisé et de la préservation des ressources et des espaces naturels. Ce volet du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), mis en place dès 2009, a pour objectif de recenser les politiques et actions menées par la Ville qui participent à cette démarche et plus généralement à la promotion du développement durable.

Cet engagement s'est notamment traduit en 2010 par la réalisation du Bilan Carbone des activités municipales et du patrimoine bâti. Ce diagnostic des émissions de gaz à effet de serre de la Ville a permis de dégager les quatre axes majeurs de travail, constituant la base d'un plan d'actions à court, moyen et long termes :

- Déplacements et logistique urbaine,
- Energie,
- Alimentation,
- Achats.

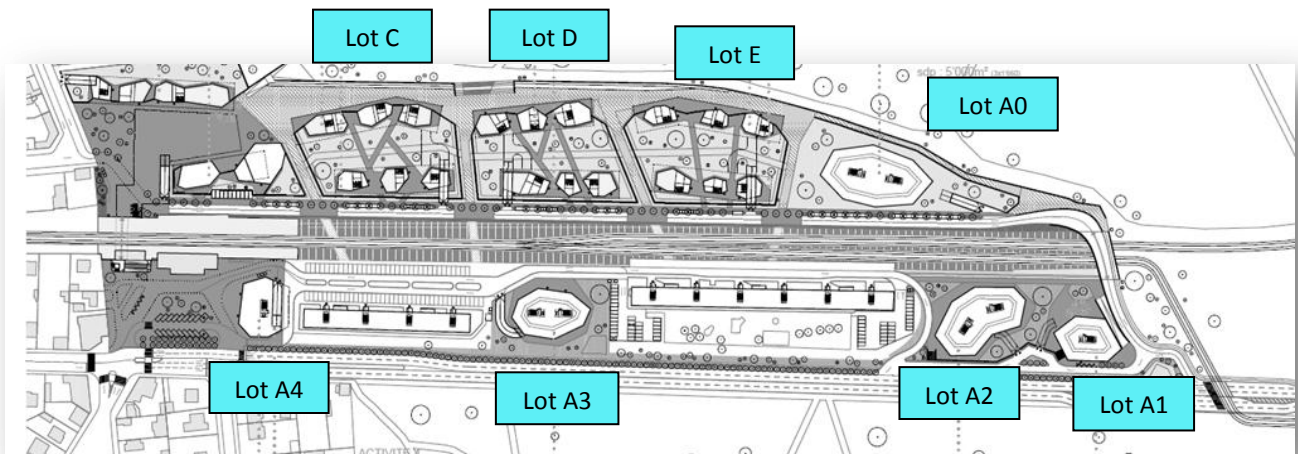
En complément de ce bilan, un diagnostic des émissions du territoire a été établi en 2013.

Les principaux points suivants, au cœur de la politique de développement durable de la Ville, seront présentés dans le rapport de présentation du Budget primitif 2015 :

- Les déplacements,
- Les circulations douces,
- L'encouragement à l'usage du bus avec la création d'une desserte directe entre la Place des Rotondes et la Place de la Victoire/Place du Marché,
- La mobilité électrique création de 3 places de recharge électrique au parking Pologne,
- Les actions en faveur de la réduction des consommations d'énergie et de fluides,
- L'amélioration et mise aux normes des bâtiments,
- La revente des Certificats d'Economie d'Energie qui allège le cout des travaux d'énergie,
- La construction de nouveaux bâtiments municipaux (CTM, Mairie annexe...) dans le cadre de la règlementation thermique 2012,
- La construction de l'éco-quartier « Lisière Pereire »,
- La construction d'une chaufferie biomasse et le raccordement au chauffage urbain dont la mise en service est prévue dès avril 2015,
- La modernisation des installations de chauffage plus économe,
- L'optimisation de l'éclairage public avec le passage en Led de feux tricolores,
- La thermographie de façade qui viendra compléter l'opération de thermographie aérienne réalisée en 2012 et 2013,
- Le programme local de promotion des économies de la ressource eau,
- Les actions menées à travers la commande publique,
- L'acquisition de matériels fonctionnant avec des énergies propres pour les services municipaux,
- Le Programme de Prévention des Déchets qui entre dans sa 3^{ème} année en 2015,
- Le Plan de Promotion de compostage individuel et collectif.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE L'ECO-QUARTIER DE LA LISIERE PEREIRE



Pour mener à bien ce projet, la Ville assure la maîtrise foncière, le pilotage des études techniques et de faisabilité, des études pré-opérationnelles et opérationnelles, la passation des marchés, la commercialisation des îlots opérateurs, le suivi du chantier, la communication autour du projet et le financement de l'opération. Depuis 2013, toute cette opération dont le bilan prévisionnel s'équilibre à 43 M€, est gérée dans un budget annexe et entre dans le champ de la TVA.

En 2014, les travaux réalisés (9 M€) sont les suivants :

- Aménagement de voirie primaire de la desserte,
- Réseaux divers (assainissement, eau potable, chauffage urbain ...),
- 1^{ers} travaux de terrassement pour la réalisation du tunnel,
- Requalification de l'entrée de ville nord,
- Restauration du mur de soutènement de la future terrasse,

Par ailleurs, en recettes 3 ventes ont été programmées (lots A0, C et A3) soit 15,5 M€.

La première pierre du chantier de construction de l'immeuble de bureaux (lot A0) a été posée courant de l'été 2014.

L'année 2015 sera consacrée principalement à la réalisation des travaux suivants pour un montant de 7,4 M€ :

- Finalisation de la desserte ouest,
- Mise en service pour fin 2015 du tunnel de la desserte de l'opération pour donner notamment accès, dès décembre 2015 au 1^{er} immeuble de bureaux mis en service (lot A0 Bose),
- Réaménagement complet de la rue Henri Dunant suite au résultat de l'enquête publique.

Les ventes des lots (A2, D, E) pour 22 M€ sont planifiées ainsi que le démarrage des travaux de construction des immeubles des lots C (116 logements), A2 (100 logements étudiants et 52 logements familiaux) et A3 (établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes et d'une crèche de 30 berceaux).

Fin 2015 lancement de la consultation pour la 2^{ème} tranche de l'opération

L'aménagement de la Lisière Pereire s'inscrit également dans une démarche de développement durable qui sera consacrée à l'obtention du label Eco-Quartier :

- la «charte des EcoQuartiers» a été signée le 29 novembre 2013 par la Ville et l'agence Jacques FERRIER, architecte urbaniste de l'opération,
- le dossier de candidature pour la labellisation a été envoyé en mai 2014 et est en attente de la décision de la commission nationale des Eco-quartiers.



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La ville de Saint-Germain-en-Laye poursuit sa politique de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'assainissement. Cela se traduit par le remplacement des canalisations vétustes et en mauvais état ou bien par le chemisage par le biais du marché « travaux sans tranchée » permettant une action plus rapide, moins coûteuse et engendrant moins de nuisance que le remplacement des canalisations. Ces chantiers permettent de pérenniser les ouvrages et de stopper les infiltrations des eaux usées dans le milieu naturel.

L'étude lancée fin 2013, financée à 50 % par l'Agence de l'eau Seine Normandie, permettra de définir un schéma directeur d'assainissement.

Cette étude se déroule en 4 phases :

- Recueil des données et inventaire des ouvrages,
- Planification et préconisation des inspections télévisées des réseaux,
- Synthèse de l'état des lieux des réseaux,
- Etablissement d'un schéma directeur d'assainissement.

Les deux premières étapes ont déjà fait l'objet d'une réunion de présentation au subventionneur.

Le bilan complet sera rendu fin 2014, il permettra d'établir un programme pluriannuel d'investissements.

Dans l'attente de cette programmation, les travaux budgétés en 2015 concerneront la rue Saint Léger (chemisage), le boulevard Kennedy (dévoisement des réseaux dans le cadre de la TGO).

BUDGET ANNEXE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de Saint-Germain-en-Laye est géré par la Direction de la Solidarité de la Ville. Il a pour objectif de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans malades ou dépendantes et des personnes handicapées de moins de 60 ans. Il dispose d'un agrément de l'ARS (Agence Régionale de Santé) de 35 places pour les personnes âgées et d'une place pour les personnes handicapées. Son financement est assuré par l'assurance maladie sous forme d'une dotation globale.

Les dépenses de ce budget correspondent pour l'essentiel à des dépenses de personnel. Le reste des dépenses concerne l'acquisition de petites fournitures (administratives, médicales) et le remboursement des frais de déplacement des infirmières. En 2015, le périmètre d'action et de subventionnement restera constant.

L'équipe qui compose le SSIAD comprend :

- Une infirmière coordinatrice à temps plein,
- Une infirmière à mi-temps,
- 7 aides-soignantes,
- Un agent administratif à mi-temps,
- Une psychologue qui intervient une fois par mois pour animer un groupe de parole.

Des infirmières libérales et des pédicures, ayant signé une convention avec le SSIAD, interviennent auprès des bénéficiaires autant que nécessaire.

La prise en charge à 100% se fait sur prescription médicale. Le service fonctionne tous les jours de la semaine de 8h à 20h, les interventions des week-ends et jours fériés étant réservées aux personnes totalement isolées ou grabataires. Pour la réalisation des soins techniques, le service peut faire appel à des infirmières libérales ou des kinésithérapeutes ayant passé une convention avec le SSIAD.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

L'instruction budgétaire et comptable M14 autorise que l'ensemble des dépenses et recettes du service public de l'eau potable soient reprises dans un budget annexe.

Le principe d'un budget annexe est d'affecter des recettes aux dépenses liées à une opération isolée. Ce budget annexe eau potable est assujéti à la T.V.A. Il est soumis à la nomenclature budgétaire M49 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville.

Ce budget annexe sera alimenté en recettes par les produits de la surtaxe communale. Celle-ci est perçue directement auprès des abonnés du service de distribution d'eau potable. Les dépenses de la Ville sont effectuées dans l'intérêt du service de l'eau.

Dans le cadre de ce budget annexe, des travaux pourront être envisagés, notamment dans la perspective de mise en conformité du forage à l'Albien réclamé par l'Etat.